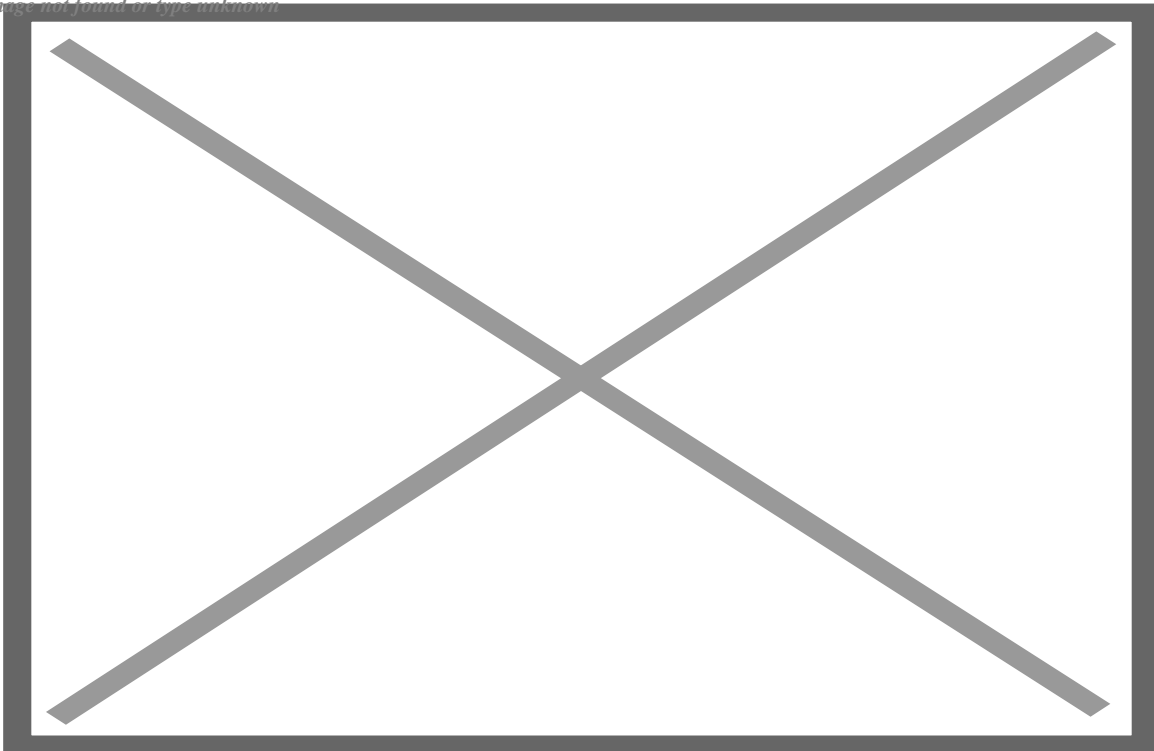


Cuba : les documents légalisés par le Minrex resteront en vigueur

Image not found or type unknown



La Havane, 5 fév (RHC) Les documents précédemment légalisés par le Ministère cubain des Affaires Etrangères resteront valides après le transfert officiel de ces fonctions au Ministère de la Justice - Minjus.

Camilo Pascual Vizcaíno, président du Groupe des Services Juridiques Corporatifs du Minjus, a précisé à la presse que le transfert n'entraîne aucun changement dans les effets de ces documents ni dans la méthode à suivre par les personnes impliquées dans le processus de légalisation.

Pascual Vizcaíno a reconnu que cela pouvait susciter une certaine inquiétude au sein de la population et a expliqué que le changement résidait uniquement dans l'entité qui effectuera le processus.

Il a souligné que cette tâche est assumée comme une grande responsabilité, étant donné l'importance de maintenir les résultats qui caractérisent ce travail, et même d'améliorer les services.

Le 3 février, le ministère des Affaires étrangères a officiellement transféré la légalisation des documents cubains et étrangers au ministère de la Justice, dans le but d'intégrer et de faciliter ce processus, qui est réalisé par les entités du registre, les cabinets d'avocats et de consultants, et l'unité de légalisation.

Le ministère de la Justice et le groupe de cabinets d'avocats internationaux « Servicios Legales S.A. » ont adopté ensemble les mesures nécessaires à la mise en œuvre du transfert et garantissent ainsi la continuité de cette activité sans interruption du service de légalisation (Source : ACN).

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/nacionales/375898-cuba-les-documents-legalises-par-le-minrex-resteront-en-vigueur>



Radio Habana Cuba